

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2016

TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
www.tpm-agglo.fr





TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	2
INTRODUCTION	4
A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	6
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	7
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	8
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	9
5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	10
6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	13
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	13
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	17
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	20
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	23
5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	26
6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	29

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- **2002** : création de la communauté d'agglomération TPM
- **12 communes** : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var
- + de 400 000 habitants
- + de 36 000 hectares
- 200 kilomètres de littoral (avec les Îles d'Or)
- + de 50 000 établissements actifs
- Près de 148 000 salariés
- Près de 15 000 étudiants
- 2 zones franches urbaines : une en cœur de ville à Toulon, une à La Seyne-sur-Mer

LES COMPÉTENCES DE TPM*

Les compétences obligatoires

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace et les transports
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville

Les compétences optionnelles

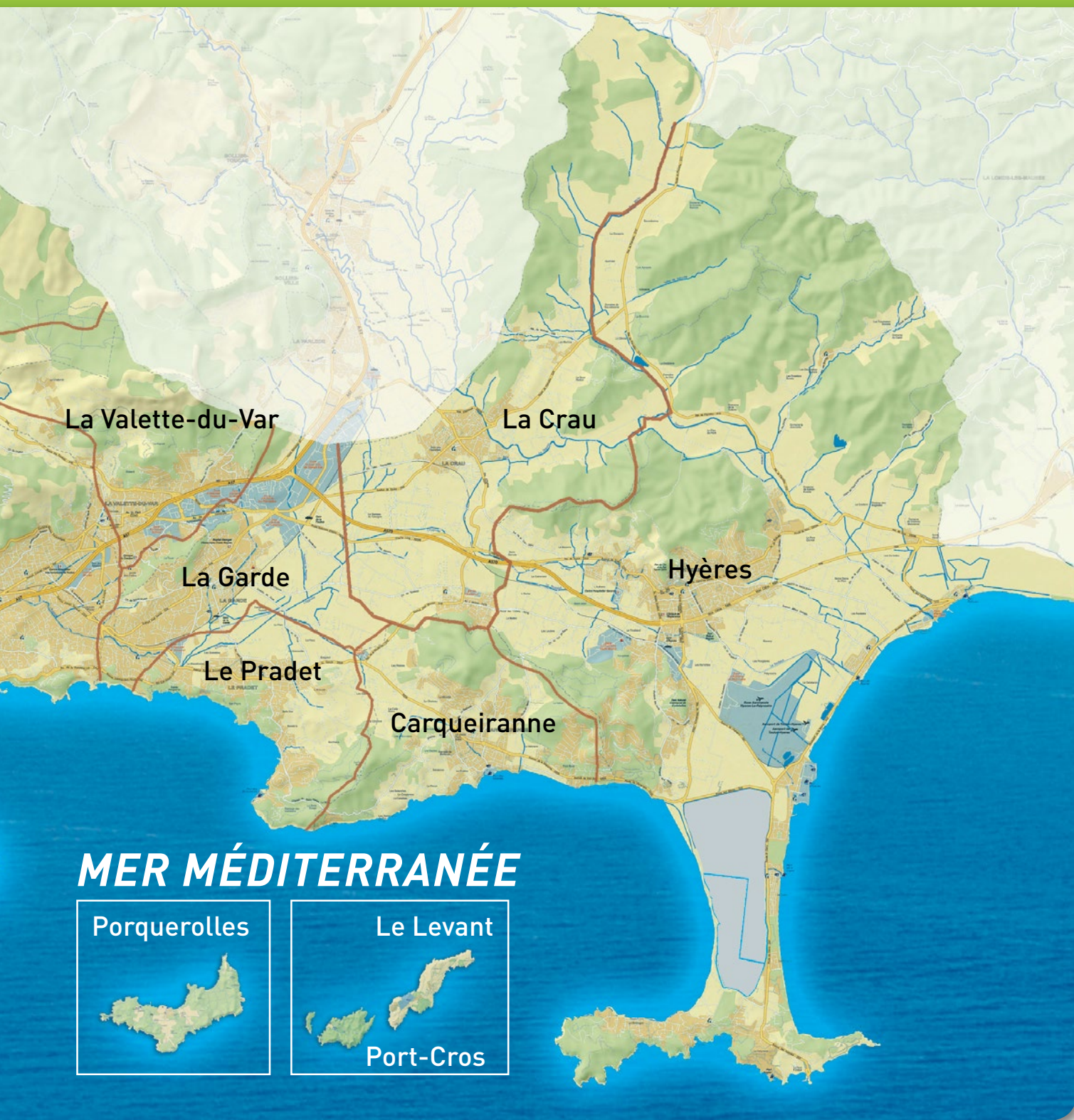
- La voirie
- La gestion et l'entretien des équipements culturels
- La gestion et l'entretien des équipements sportifs
- La protection et la mise en valeur du cadre de vie

Les compétences supplémentaires

- Le tourisme et l'ouverture maritime
- La formation et l'enseignement supérieur
- L'environnement et la mise en valeur des espaces naturels remarquables
- L'animation et la valorisation des équipements culturels
- Le soutien aux formations sportives
- Le soutien à l'insertion sociale
- La gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Le soutien à l'animation de la vie locale
- L'assainissement
- L'aménagement numérique

*Réf. : délibération du conseil communautaire du 22 mai 2013.





INTRODUCTION

Le développement durable se définit comme : « **un mode de développement qui répond au besoin des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** » (source : Rapport Bruntland 1987)

À l'échelle internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en septembre 2015 un programme de développement durable nommé « Agenda 2030 ».

L'Agenda 2030 fixe les 17 objectifs de développement durable suivants :

- Pas de pauvreté
- Faim « zéro »
- Bonne santé et bien-être
- Éducation de qualité
- Égalité entre les sexes
- Eau propre et assainissement
- Énergie propre et d'un coût abordable
- Travail décent et croissance économique
- Industrie, innovation et infrastructures
- Inégalités réduites
- Villes et communautés durables
- Consommation et production responsable
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Vie aquatique
- Vie terrestre
- Paix, justice et institutions efficaces
- Partenariat pour la réalisation des objectifs

À l'échelle nationale, la France s'est engagée à mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Dans ce contexte, il est identifié et suivi pour chacun des 17 objectifs précités :

- Les enjeux et défis.
- Les orientations du gouvernement français.
- Ainsi que les mesures emblématiques d'ores et déjà mises en œuvre, dans un esprit de partage d'expériences.

Au niveau des collectivités de plus de 50 000 habitants, la loi Grenelle 2 et le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, précisent l'élaboration annuelle d'un rapport développement durable selon les cinq finalités suivantes :

- La lutte contre le changement climatique.
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- L'épanouissement de tous les êtres humains.
- La transition vers une économie circulaire.

Le rapport développement durable est présenté préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires des collectivités. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers un développement durable » des territoires.

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée réalise depuis 2011, annuellement, un rapport sur les actions menées en matière de développement durable.

Le rapport ci-après présente au regard des cinq finalités du développement durable :

- Le bilan des actions conduites en interne par la communauté d'agglomération.
- Le bilan des actions conduites à l'échelle du territoire par la communauté d'agglomération.

Le contenu du rapport est issu du recueil des actions mises en œuvre dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Dans cette première partie, les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes sont présentées au regard des cinq finalités du développement durable.

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE DES AGENTS DE TPM

Les déplacements individuels des agents en véhicule sont en partie responsables des émissions de gaz à effet de serre.

Pour diminuer le nombre de déplacements individuels dans le cadre des trajets domicile-travail :

- Un second Plan de Déplacement Administration a été élaboré :
 - le diagnostic a permis d'identifier les modes de transports utilisés par les agents,
 - le plan d'actions propose des mesures alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.
- La communauté d'agglomération participe aux frais d'abonnement aux transports en commun des agents à hauteur de 50%.

Pour diminuer le nombre de déplacements individuels dans le cadre des trajets professionnels :

- Des cartes de transport en commun sont mises à disposition au sein de chaque direction,
- Un outil de prise en main à distance a été mis en place pour limiter les déplacements du service informatique en intervention : plus de 60% des problèmes informatiques sont traités à distance.

Enfin, pour encourager les agents à utiliser des modes de transport doux et collectifs :

- Des panneaux d'information voyageurs affichent en temps réel les horaires de passage des bus. L'un d'entre eux est placé dans le hall d'entrée de l'hôtel d'agglomération.
- Le plan des itinéraires cyclables édité en juin 2016 présente le linéaire cyclable du territoire de l'agglomération (251 km d'aménagements cyclables). Il est à disposition des agents dans le hall d'entrée de l'hôtel d'agglomération.
- Des emplacements de parking sont réservés aux vélos dans les deux principaux bâtiments administratifs de la communauté d'agglomération.
- Trois vélos électriques sont mis à disposition des agents pour les déplacements professionnels.
- Une aide à l'achat de vélos électriques est proposée aux agents.
- Deux prises de rechargement pour les véhicules électriques sont disponibles dans les parkings des bâtiments administratifs.



LES CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

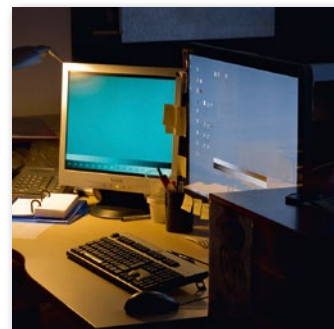
Les bâtiments de TPM et le matériel bureautique consomment de l'électricité.

Concernant les consommations électriques des bâtiments administratifs :

- Les locaux de l'hôtel d'agglomération sont équipés d'éclairages économes à LED*,
- Les principaux bâtiments administratifs sont équipés :
 - pour les locaux, de capteurs de lumière qui se déclenchent en fonction de la luminosité,
 - pour les circulations et les sanitaires, d'éclairages soit sur minuterie les deux tiers du temps, soit sur détections automatique de présence.
- Le chauffage et la climatisation des principaux bâtiments administratifs fonctionnent selon des plages horaires précises.

Concernant le matériel bureautique :

- Les écrans des ordinateurs sont en mode veille après 15 minutes d'inactivité et les ordinateurs (écrans et disques durs) s'éteignent automatiquement à partir de 20h.
- La méthode de « virtualisation » est mise en œuvre. La virtualisation consiste à rassembler sur une même machine plusieurs systèmes d'exploitation et/ou applications. TPM et la ville de Toulon ont rassemblé plus de 250 serveurs sur uniquement 15 machines, les consommations d'électricité ont été divisées par 16.



2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

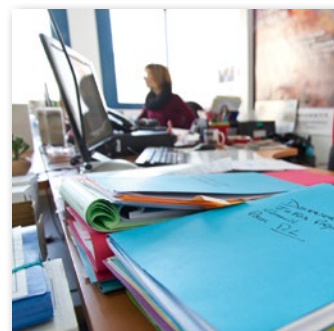
LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES PAPIERS

La dématérialisation

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information papiers par des fichiers informatiques. À ce jour, sont dématérialisés :

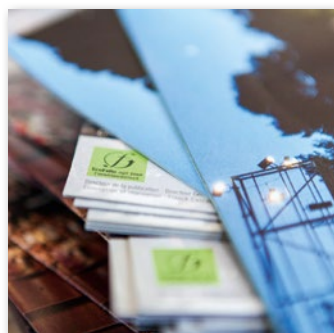
- Concernant les finances : l'envoi de mandats et titres au comptable,
- Concernant les actes délibératifs : les échanges avec la préfecture pour le contrôle de légalité,
- Concernant les marchés publics : le retrait des dossiers de consultation des marchés publics, tous les dépôts des offres pour les marchés informatiques, la transmission des marchés en préfecture,
- Concernant la gestion du personnel et des compétences : les flux de paie, les congés, les démarches liées à l'embauche, les bulletins d'inscriptions aux formations.

Depuis 2016, la possibilité est donnée aux agents d'utiliser une carte ticket restaurant en remplacement des tickets restaurant sous format papier.



*LED : Light Emitting Diode
ou diode électroluminescente (DEL).

A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



- Concernant l'action sociale et les retraites : une plateforme « e-services » permet notamment la saisie des comptes individuels de retraite.

D'autres procédures de dématérialisation sont en cours d'étude : la réception des factures, l'envoi au comptable des pièces justificatives associées aux mandats et aux titres.

La dématérialisation consiste également à la mise en place de dossiers partagés (plateformes d'espaces collaboratifs). Pour les projets de grande envergure, les services concernés travaillent sur des dossiers dématérialisés.

Enfin, la plateforme Intranet permet aux agents TPM de disposer d'une base de données ressources (procédures internes, fonctionnement des applications professionnelles) et évite l'impression de documents.

Contribution Écofolio

Écofolio est l'organisme qui met en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur en France vis-à-vis des ressources papiers. Ainsi, Écofolio organise et finance le recyclage des papiers. TPM apporte une contribution financière à l'organisme pour le recyclage et la valorisation des papiers.

LES PRODUITS D'ENTRETIEN

Plus de la moitié des produits de nettoyage utilisés par les agents d'entretien répond à un label écologique : écolabel européen, NF environnement, détergence écologique ou équivalent.

LA MUTUALISATION DES MOYENS

La préservation des ressources repose aussi sur la mutualisation des moyens. La communauté d'agglomération met notamment en œuvre les démarches mutualisées suivantes :

- La gestion des systèmes d'information et l'adoption de logiciels informatiques communs,
- La mise en place d'un portail communautaire d'achats publics et le développement des groupements de commandes,
- Les dispositifs de formations,
- La mise à disposition de services pour des prestations de communication,
- Le partage de matériel événementiel et d'entretien des sites naturels forestiers,
- La gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,
- La surveillance de la qualité des eaux,
- Le portage du courrier,
- L'entretien des espaces verts.

Un schéma de mutualisation a été approuvé par la communauté d'agglomération en décembre 2015. L'état d'avancement de ce schéma est présenté en préalable à chaque Débat d'Orientation Budgétaire.

3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

L'ACTION SOCIALE

Les agents de la communauté d'agglomération bénéficient de prestations sociales d'une part proposées par TPM, et d'autre part, du fait de son affiliation au COS Méditerranée.

Les prestations proposées par TPM sont notamment : les tickets restaurant, les allocations pour les enfants handicapés ou encore la participation pour les accueils de loisirs sans hébergement. Par son affiliation au COS Méditerranée, la communauté d'agglomération TPM permet également à ses agents de bénéficier d'aides sociales, culturelles et sportives.

DES ANIMATIONS DE COHÉSION INTERNE

Des animations de cohésion internes sont proposées à l'initiative des agents de TPM : des activités « jeux » à la pause déjeuner, des journées à thèmes (journée « petite robe noire » au cours du mois de juillet) et des participations à des journées de soutien (course « la Foulées des Gazelles »).



POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

TPM s'investit dans la réinsertion professionnelle de personnes en situation de chômage et fins de droits conformément à l'article 30 du code des marchés publics.

Ainsi, des personnes sont mobilisées pour des opérations de réhabilitation d'espaces naturels, de nettoyage de surfaces et lors d'événements ponctuels.

Dans le cadre des opérations de réhabilitation d'espaces naturels, les massifs forestiers mis à disposition sont : la Colle Noire, le mont Faron, le Cap Sicié et également les Salins d'Hyères, le domaine de la Ripelle ou encore le Vallon du Soleil.

Dans le cadre des marchés d'insertion relatifs au nettoyage de surface, ils s'appliquent aux pépinières d'entreprises et aux Zones d'Activités Économiques de l'agglomération (ZAE).

L'insertion professionnelle est également favorisée lors d'événements ponctuels. À l'occasion de la course de voiliers « America's Cup » des personnes handicapées, encadrées par l'association ESAT, ont confectionné des pochettes thématiques.

Enfin, depuis 2003, conformément à l'article 14 du code des marchés publics, tous les marchés de travaux portant sur les infrastructures, les superstructures et les travaux publics intègrent une clause d'insertion.



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

Mise à disposition de ressources documentaires

TPM met à disposition des nouveaux arrivants des guides afin de les accueillir dans les meilleures conditions : livret d'accueil, annuaire interne, modèles de documents ou encore guide des marchés publics. Ces ressources sont disponibles sur le site intranet de TPM. Un livret d'accueil des stagiaires a dernièrement été créé dans l'objectif de présenter le rôle et le fonctionnement d'une communauté d'agglomération de façon ludique.

Enfin, pour les événements organisés au cours de l'année, des supports en version numérique sont spécifiquement réalisés afin d'accompagner les agents. Ainsi, pour la manifestation de l'America's Cup (course de voiliers) ayant eu lieu pendant le mois de septembre, deux guides, le premier pour les bénévoles, le second pour les saisonniers ont été élaborés.

Proposition de formations

Les agents ont la possibilité de s'inscrire à des formations de leurs choix afin de développer leurs compétences. Parmi les formations proposées, certaines portent sur les domaines suivants : la marche et le vélo en ville, l'écologie et la gestion des écosystèmes littoraux, ou encore des journées d'échanges sur les continuités écologiques.



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



Mise en place de l'entretien professionnel

Depuis 2016, l'entretien professionnel remplace désormais la notation pour l'appréciation de la valeur professionnelle des agents territoriaux. L'entretien professionnel est un nouvel outil d'évaluation qui permet un moment d'échange et de concertation sur les compétences et les potentialités de chacun.

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La communauté d'agglomération a recensé les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail associées à chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans un « document unique », établi pour chaque site de l'agglomération. À ce jour, un total de 20 volets compose le « document unique » de la communauté d'agglomération. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a nouvellement été créé en 2015. Une analyse des risques psychosociaux au sein de la communauté d'agglomération a été réalisée au cours de l'année 2016. Enfin, depuis 2016, quatre agents assistent et suivent la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail au sein de l'agglomération.

LA SÉCURITÉ ASSOCIÉE AUX ÉQUIPEMENTS TRANSFÉRÉS

Des agents sont mobilisés en astreintes 24h/24 afin d'intervenir en cas d'incidents. Il s'agit de pouvoir répondre aux problèmes associés : aux bâtiments (serrures de porte cassées, fuites d'eau ou encore problèmes électriques), à la voirie (chutes d'arbre, trous dans la chaussée, mobilier urbain abîmé) et à l'assainissement comme, par exemple, lors de pollutions du réseau d'eau potable. Les modalités de travaux sont ensuite définies et effectuées par l'agent ou par le biais d'une entreprise.

ACCÈS INTERNET

Depuis 2012, la communauté d'agglomération met en place un réseau de télécommunication à très haut débit (100Mb/s et plus). Le réseau très haut débit dessert les principaux bâtiments administratifs de la communauté d'agglomération. Il est basé sur la technologie de la fibre optique et permet entre autre le transfert rapide de fichiers lourds (envoi et réception) et de tous formats (vidéo ou audio).

5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LE MOBILIER DE BUREAU ET LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Concernant le mobilier de bureau, les critères de sélection suivants sont précisés : le mobilier doit être conforme aux normes NF Environnement (marque volontaire de certification délivrée par l'Association Française de NORmalisation), FSC* et PEFC** ou équivalentes.

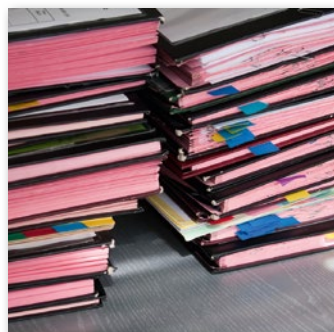
Concernant le matériel informatique, le marché d'achat impose la labellisation « Energy star » pour les ordinateurs et les photocopieurs. Ce label est associé aux produits ayant un rendement énergétique performant.

LES FOURNITURES PAPIERS

Les fournitures de papier blanc utilisées au niveau des photocopieurs répondent aux exigences FSC et PEFC. Les papiers qui nécessitent des impressions (papiers en-tête, enveloppes, cartes de visite) sont traités dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».

LES IMPRESSIONS DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET IMPRESSIONS COURANTES

Pour l'ensemble des supports de communication de la communauté d'agglomération, les marchés intègrent un critère relatif à l'origine des produits utilisés et à leur devenir après utilisation (recyclage d'encre, fournisseurs de papier issu de forêts gérées durablement, label, norme, etc.).



*FSC : Forest Stewardship Council.

**PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification.

Les certifications FSC et PEFC garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

En 2012, 2013, 2014, 33 tonnes par an de papier ont fait l'objet d'impressions de communication. Ce tonnage a été réduit de moitié en 2015, ce qui représente en moyenne 250 arbres préservés. Cette diminution est principalement associée aux modifications des modes de diffusion des documents qui ont privilégié l'utilisation d'autres médias : site Internet, réseaux sociaux, supports existants (magazines et sites internet des communes).

Au niveau des photocopieurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place pour réduire l'usage des ramettes de papier.

LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ADMINISTRATION

Pour la gestion des déchets de l'administration, les locaux sont équipés de deux poubelles : l'une pour les ordures ménagères, l'autre pour les papiers/cartons. En partenariat avec la ville de Toulon, les principaux sites administratifs de l'agglomération bénéficient de la collecte sélective des papiers/cartons en porte à porte.

L'agglomération met également en œuvre le recyclage du matériel informatique, des cartouches d'encre et toners des photocopieurs qui sont collectés par des entreprises spécialisées.



6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable s'effectuent grâce à des instances décisionnelles et un suivi opérationnel des projets.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Président

Le Président est l'exécutif de l'agglomération, l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur de l'exécution des recettes.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'instance de décision de la communauté d'agglomération. Le conseil communautaire vote les projets liés aux compétences de la communauté d'agglomération. L'assemblée communautaire est composée des vice-présidents et des conseillers communautaires de chaque commune, désormais élus au suffrage universel direct depuis les derniers scrutins municipaux de 2014. Sa périodicité est en moyenne de huit fois par an.



Le bureau communautaire

Le bureau communautaire vote chaque projet examiné au préalable par les commissions thématiques, sur délégation du conseil communautaire. Ses compétences sont fixées suite à délibération. Le bureau communautaire est composé du Président et des vice-présidents de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée. Sa périodicité est en moyenne de deux fois par mois.



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LES INSTANCES PRÉ-DÉCISIONNELLES

Les commissions thématiques

Il s'agit de réunions d'informations, de concertation et de propositions.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- développement économique,
- aménagement de l'espace,
- transports et déplacements,
- environnement et développement durable,
- tourisme et ouverture maritime,
- culture,
- sport et jeunesse,
- politique de la ville et équilibre social de l'habitat,
- formation, enseignement supérieur et recherche,
- développement numérique,
- finances,
- personnel et administration générale.

Chaque commission thématique est composée de huit élus communautaires. Les membres des commissions émettent des avis sur des projets d'intérêt communautaire. La fréquence des commissions thématiques est mensuelle. Ces projets sont ensuite soumis au vote du bureau ou du conseil communautaire.

LE SUIVI OPÉRATIONNEL DES PROJETS

Réunions de directions

Afin d'assurer le suivi opérationnel des projets et la bonne information des équipes au plus haut niveau de la hiérarchie, des réunions sont organisées :

- toutes les semaines avec l'ensemble des directeurs adjoints des services et directeurs de TPM,
- tous les mois entre les directions de TPM et les directions des communes de l'agglomération.

Pilotage et évaluation des démarches projets

En complément du traitement traditionnel « vertical » et « par métier » des dossiers, TPM a initié à partir de 2009 une « démarche projet ». Cette organisation en « mode projet » favorise le traitement transversal des dossiers et mobilise autour d'un pilote les différentes compétences nécessaires. Ainsi, le pilote du projet a pour mission de mener à bien le projet, mettre en œuvre les échanges permanents avec les services concernés et effectuer la remontée des informations auprès de la direction générale. Le suivi et l'évaluation du projet sont réalisés à l'aide de tableaux de bord de suivi indiquant les objectifs à atteindre, les moyens pour y parvenir et l'état d'avancement à l'appui d'indicateurs.

L'information des agents de TPM

Le Clip (Cahier de Liaison Interne du Personnel) est transmis mensuellement à chaque agent de la communauté d'agglomération. Il présente les actualités et les projets en cours au sein de l'agglomération. Depuis 2016, un encart figure pour les actualités de développement durable intitulé « Dév'Dur' ».

B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Dans cette seconde partie, les actions conduites au titre des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire sont explicitées au regard des cinq finalités du développement durable.



1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

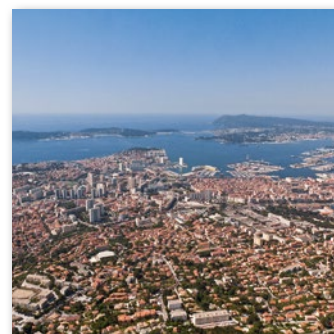
La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- La politique d'aménagement à l'échelle des territoires du SCoT Provence Méditerranée.
- Le plan climat air énergie territorial.
- La labellisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
- La rénovation énergétique de l'habitat.
- La politique de déplacements.
- La mutualisation des moyens d'interventions en cas de risques majeurs.
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES DU SCoT PROVENCE MÉDITERRANÉE

TPM est membre du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée. Le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée élabore et assure la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de 32 communes comprenant celles de l'agglomération TPM. Le SCoT met notamment en perspective les choix de développement et d'aménagement urbain durables. Le SCoT est donc un document de planification essentiel qui permet le développement et l'organisation du territoire afin d'optimiser les consommations énergétiques et de s'adapter au changement climatique. Le SCoT, actuellement en cours de révision, devra être compatible avec les dispositions Grenelle d'ici le 31 décembre 2016 et comporter un volet « Énergie-climat » qui aura pour objet d'aboutir à :

- la définition d'objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie, de production d'énergies renouvelables, et d'adaptation au changement climatique,
- la traduction des objectifs précédemment établis sous la forme de prescriptions et de recommandations.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La communauté d'agglomération s'est engagée en début d'année 2016 dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le PCAET a pour objet de définir à l'échelle de la communauté d'agglomération :

- les actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- les actions d'adaptation au changement climatique.

Le programme d'actions, élaboré au cours de l'année 2016, comporte les 8 axes stratégiques suivants :

- Renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de l'agglomération,
- La gouvernance du plan climat air énergie territorial,
- Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire,
- Poursuivre la politique de mobilité durable à l'échelle du territoire,
- Poursuivre la politique d'aménagement durable du territoire,
- Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables,
- Pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant les mesures d'adaptation et en développant une économie circulaire,
- Renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité, paysage).

Le programme d'actions sera accompagné d'un tableau de suivi et d'évaluation, permettant de suivre la mise en œuvre des actions pour une période de 6 ans.

LA LABELLISATION « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

La communauté d'agglomération a été labellisée en fin d'année 2015 « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Dans le cadre de cet appel à projet l'État accompagne financièrement la communauté d'agglomération dans la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions dont cinq sont réalisables à très court terme et citées ci-après :

- La démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen » sous maîtrise d'ouvrage TPM,
- La rénovation thermique des équipements publics comme le chauffage de la piscine du port Marchand à Toulon, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon,
- L'amélioration de l'éclairage public, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer,
- La mise en place de capteurs solaires au niveau des abris bus du réseau de transport Mistral, sous la maîtrise d'ouvrage TPM,
- La création de stationnements vélos, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

La précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique, des aides ont été proposées aux propriétaires privés dans le cadre de la réhabilitation de leur logement via le Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'Habitat ». Des études sont menées au cours de l'année 2016 afin de relancer un outil visant notamment un accompagnement de l'agglomération sur cette problématique.

Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat

L'objet de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat est d'offrir une porte d'entrée unique aux administrés afin d'envisager globalement leur projet de rénovation. L'étude de préfiguration nécessaire à la construction de cette plateforme est effectuée au cours de l'année 2016.

LA POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS

Le document de planification des déplacements du territoire de l'agglomération est nommé Plan de Déplacements Urbains (PDU). Il constitue un outil cadre pour définir et programmer les actions en matière de mobilité au sein du territoire de l'agglomération. Le PDU 2015-2025 a été arrêté le 7 avril 2016 et met en œuvre des actions qui répondent aux enjeux de protection de l'atmosphère en limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques :

La création de Pôles d'Échanges (PE)

Les pôles d'échanges multimodaux jouent un rôle d'interface entre les villes et les réseaux de transport. À ce jour, 4 pôles d'échanges sont achevés : PE Ollioules/Sanary, PE La Seyne/Six-Fours Phase 1, PE La Garde Phase 1 et le PE de Toulon Phase 2. Les pôles d'échanges en projet sont au nombre de 6 : PE La Seyne/Six-Fours Phase 2, PE La Garde Phase 2, PE La Pauline, PE La Crau, PE Hyères et PE de Toulon Phase 3. Deux nouvelles créations de pôles d'échanges sont à l'étude à Toulon : les haltes ferroviaires de Sainte-Musse et de l'Escaillon.

La création de parcs relais

Les parcs relais sont des espaces de stationnement automobile situés en périphérie des centres urbains et destinés à inciter les automobilistes à utiliser les transports en commun pour accéder au centre-ville. Conformément au schéma directeur des parcs relais approuvé en octobre 2009, plus de 4000 places de stationnement en parc relais ont été créées sur un total de 5900 places projetées.

La création de zones de covoiturage

Deux zones de covoiturage ont été créées : une zone à Sainte-Musse et une zone à l'Escaillon pour un total de plus de 220 places.



L'aménagement d'itinéraires cyclables

L'aménagement d'itinéraires cyclables a presque doublé depuis l'approbation du PDU en 2006. En 2006, la communauté d'agglomération comptait près de 125 km d'aménagements cyclables, aujourd'hui, elle en compte près de 251 km. Un plan des itinéraires cyclables est réalisé annuellement depuis 2006, et la dernière version date de juin 2016.

Enfin, suite au décret du 2/07/15 relatif au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA), la création des double-sens cyclables sur les zones 30 et les voies limitées à 30 km/h, commencent à se généraliser notamment à Toulon.

Des actions de modération des vitesses

En centre-ville de certaines communes les vitesses ont été limitées à 20 km/h dans les zones de rencontre et à 30 km/h (zones 30) aux abords des établissements scolaires, sur certaines voiries des centres-villes et de zones résidentielles. Dans tous les centres-villes des communes de l'agglomération des zones piétonnes ont été aménagées. Enfin, pour les voiries à trafic plus élevé des limitations à 50 km/h ont été recommandées. En zone périurbaine, des limitations à 70, 90 et 110 km/h sont imposées pour les autoroutes périurbaines.

Le renouvellement du parc de véhicules terrestres et maritimes

Les transports urbains (réseau Mistral) comptent à ce jour 22 bus hybrides (2 bus articulés et 20 bus standard). Concernant les navettes maritimes, deux éco-bateaux bus hybrides desservent la rade de Toulon depuis 2014.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



Les bornes d'information voyageurs

Des bornes d'information voyageurs ont été installées au niveau des arrêts de bus de l'agglomération. À ce jour, 141 bornes d'information voyageurs sur un total de 331 fonctionnent à l'énergie solaire.

La mise en service du second tunnel

Le second tunnel, de plus de 3 km, s'étend d'Ouest en Est sous la ville de Toulon et a été mis en service en mars 2014. Le second tunnel permet un désengorgement effectif du centre-ville de Toulon et permettra à terme de réorganiser le plan de circulation du centre de Toulon : accroissement des transports en commun et augmentation des itinéraires cyclables.



La mise en service de lignes de bus

Le 1^{er} septembre 2014, la ligne express universitaire « ligne U » a été mise en service. Cette ligne relie les deux campus universitaires à l'Ouest et à l'Est de l'agglomération : du parc relais des Portes d'Ollioules et de Toulon à l'université de La Garde, avec seulement 20 arrêts. Cette ligne passe également par l'autoroute et a une fréquence de 10 à 15 minutes.

En septembre 2015, à l'intérieur de la base navale de Toulon, trois lignes de bus ont été mises en place. Cette action réduit le trafic automobile au sein de l'agglomération.

L'adaptation du réseau lors des manifestations

Lors de grandes manifestations, les cadences et les capacités du réseau de transport en commun sont ajustées en fonction des besoins. Ainsi, les fréquences de certaines lignes sont modifiées et les capacités des bus adaptées au nombre de personnes à transporter.

Le Vélo à Assistance Électrique

Un nouveau dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique ou d'un kit électrique vélo a été proposé en 2015. La communauté d'agglomération aide les particuliers à hauteur de 25% ce qui correspond à une aide pouvant s'élever à un maximum de 250 euros pour un vélo à assistance électrique neuf et 150 euros pour un kit électrique vélo neuf. Depuis janvier 2015, plus de 800 dossiers de demande d'aide ont été traités.

Le téléphérique du mont Faron

Le téléphérique permet le transport de passagers du pied de la montagne du Faron à son sommet à près de 600 mètres d'altitude. Le nombre de passagers recensé chaque année, depuis 2012, est supérieur à 80 000 personnes. Ainsi, il s'agit d'une méthode alternative à l'utilisation de moyens de déplacements individuels pour accéder au sommet du mont Faron, unique dans le sud de la France.



LA MUTUALISATION DES MOYENS D'INTERVENTIONS EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Dès 2008, la CA TPM et ses communes membres se sont dotées d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (P.I.C.S) afin de définir une approche commune des risques majeurs (feux de forêts, inondations, mouvements de terrain ou encore les risques industriels) et de tout problème liés à la sécurité des populations. Cet outil de coopération et d'entraide territorial, permet :

- d'une part, de mutualiser et de partager les moyens matériels et humains,
- d'autre part, de capitaliser les connaissances et expériences de l'ensemble des acteurs, tant dans la gestion pratique des risques, que dans la gestion administrative et opérationnelle.

En 2015, le dispositif du PICS a été déclenché suite à deux pollutions marines et afin d'héberger des personnes en attente à la gare de Toulon suite à une inondation dans un département voisin.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

La loi du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM), crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cette compétence concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues. La prise de cette compétence par TPM est prévue pour l'année 2018 et organisée en interne en transversalité.

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- La politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels remarquables.
- Les Contrats de baie.
- La politique de découverte des espaces naturels.
- La politique de gestion des rejets en milieu aquatique.

LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

La gestion et l'entretien

TPM s'investit dans la gestion et l'entretien des espaces naturels remarquables suivants : le domaine de la Ripelle, les massifs du Faron, de Sicié, de la Colle Noire et le site des Salins d'Hyères, notamment en y affectant des équipes de terrain.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

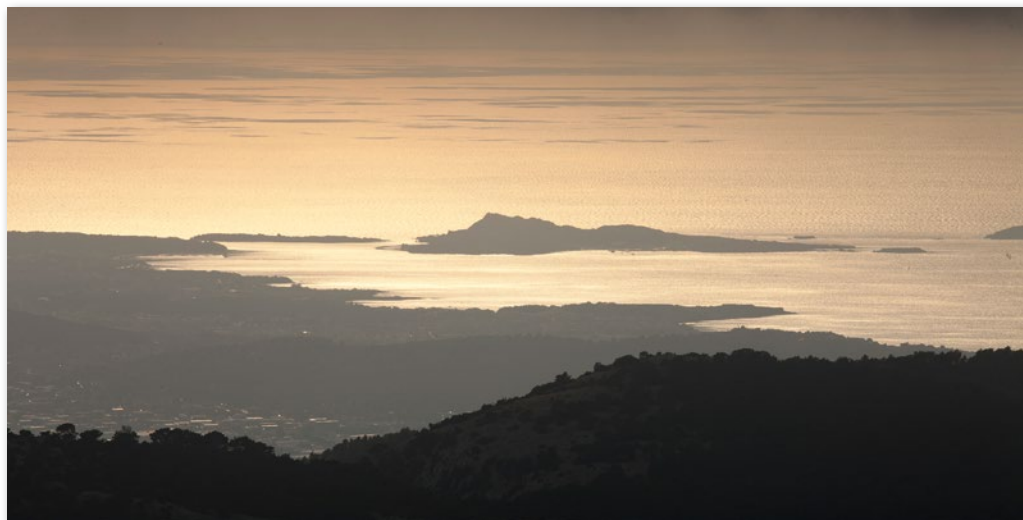


Concernant le site des Salins d'Hyères (900 hectares en deux entités - Salin des Pesquiers et Vieux Salins, site Natura 2000, labellisé RAMSAR* en 2008), TPM mène une gestion hydraulique adaptée afin de préserver cette zone humide, seule de cette importance entre la Camargue et l'Italie.

La démarche Natura 2000

La démarche Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des habitats remarquables et des espèces menacées d'Europe. À ce jour, la communauté d'agglomération joue un rôle majeur pour les sites Natura 2000 de son territoire :

- Animatrice des sites « mont Caume, mont Faron et forêt domaniale des Morières » et « falaises du mont Caume ». La communauté d'agglomération envisage de renouveler l'animation pour la période [2016-2018].
- Animatrice du site « Cap Sicié - Six-Fours » depuis 2012 et pour une durée de 3 ans. Conformément au document d'objectifs réalisé par TPM, plusieurs travaux ont été poursuivis en 2016, comme des débroussaillages en milieu ouvert, des mises en défens de secteurs sensibles et la pose de panneaux de communication.
- Animatrice du site Natura 2000 en mer « Embiez-Cap Sicié ». Cette animation débutera en fin d'année 2016, pour une période de 3 ans, suite à l'approbation par le Préfet de Département et le Préfet maritime du document d'objectifs d'avril 2016.
- Partenaire pour les sites Natura 2000 Rade d'Hyères (ZSC) et Salins d'Hyères et des Pesquiers (ZPS). Suite à la réalisation des études naturalistes (habitats terrestres, Chiroptères et Cistude d'Europe) en 2015, le Parc national de Port-Cros poursuit la rédaction du document d'objectifs en partenariat avec la communauté d'agglomération.



LES CONTRATS DE BAIE

Contrat de baie de la rade de Toulon et Contrat de baie des Îles d'Or

Le contrat de milieu est un outil local et concerté de mise en œuvre d'actions de reconquête de la qualité des milieux aquatiques. Le contrat de milieu répond aux objectifs et dispositions de la directive cadre sur l'eau (SDAGE [2016-2021]) et de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). TPM est animateur du Contrat de baie de la rade de Toulon et du Contrat de baie des Îles d'Or.

Le Contrat de baie de la rade de Toulon [2013-2018]

Le Contrat de baie de la rade de Toulon [2013-2018] signé le 11 octobre 2013 engage 46 signataires pour une période de 5 ans. Les objectifs fixés sont principalement :

- la réduction des pollutions microbiologiques et chimiques, dues aux pesticides et aux nutriments,
- la gestion durable des prélèvements en eau potable,
- la réduction de l'impact des activités liées aux milieux aquatiques et terrestres,
- la restauration et la préservation du fonctionnement normal des écosystèmes aquatiques,
- la communication et la sensibilisation des acteurs et de la population.

*Label RAMSAR : label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable des zones humides et encourage ceux qui les mettent en œuvre.

Au cours de l'année 2016, les actions qui ont été poursuivies sont notamment :

- l'étude sur les flux de contaminants issus des bassins versants vers la rade,
- l'étude sur les aires d'alimentation de captage,
- l'élaboration de la version initiale du guide méthodologique dragage,
- l'étude écologique des cours d'eau (Las-Eygoutier),
- le suivi de la qualité des eaux de baignade et l'élaboration d'un marché mutualisé avec les communes de TPM pour les analyses microbiologiques et physico-chimiques des eaux.

Le Contrat de baie des Îles d'Or [2016-2021]

Toulon Provence Méditerranée s'investit également dans l'élaboration du Contrat de baie des Îles d'Or. Les enjeux du Contrat de baie des Îles d'Or sont les suivants :

- La réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins,
- La gestion durable des ressources et des milieux naturels,
- La préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux et marins en lien avec la gestion du risque,
- L'animation, afin d'associer durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes.

Le dossier de Contrat de baie des Îles d'Or a reçu un avis favorable du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée le 17 juin 2016.

LA POLITIQUE DE DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS

TPM met en œuvre des accompagnements pédagogiques pour sensibiliser dès le plus jeune âge à la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux.



« La rade m'a dit... »

Le projet « La rade m'a dit », de nouveau proposé pour l'année scolaire 2016-2017, a pour objet de sensibiliser les classes élémentaires à la protection des milieux aquatiques. Depuis l'origine du projet en 2005, plus de 920 classes en ont bénéficié.

« Promenons-nous dans les bois »

Le projet « Promenons-nous dans les bois », renouvelé pour l'année scolaire 2016-2017, a pour objet de sensibiliser les classes élémentaires à la protection des milieux forestiers (Cap Sicié, Colle Noire, mont Faron). Depuis l'origine du projet en 2011, 150 classes ont participé.

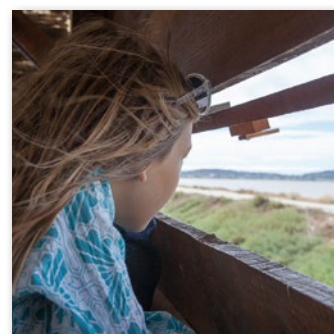
À la découverte des Salins d'Hyères

TPM propose la découverte des sites des Salins d'Hyères aux scolaires et au grand public. À ce jour le seuil des 22 500 visiteurs annuels franchi devrait se stabiliser.

Pour les scolaires, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), chaque année environ 180 classes de scolaires du territoire découvrent le patrimoine naturel et culturel du site.

Des projets sont conduits en partenariat avec les établissements scolaires ou universitaires locaux (l'Université de Toulon La Garde) et l'inspection académique.

Pour le grand public, sont proposées au cours de l'année : des expositions (en 2016 les thématiques d'exposition étaient « l'eau et le changement climatique » et « la gestion de la biodiversité »), des visites guidées, des journées d'animation telles que les Journées Européennes du Patrimoine ainsi que la Fête de la Nature.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LA POLITIQUE DE GESTION DES REJETS EN MILIEU AQUATIQUE

L'assainissement collectif

Le traitement des eaux usées du territoire est de la compétence de la communauté d'agglomération. Le réseau d'assainissement collectif est exploité en régie pour trois communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en délégation de service public pour les neuf autres communes. TPM coordonne l'exploitation des stations de traitement des eaux usées suivantes :

- **AmphitriA au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer**, capacité de traitement 500 000 éq/hab.,
- **Amphora à La Garde**, capacité de traitement 110 000 éq/hab.,
- **l'Almanarre à Hyères**, capacité de traitement 120 000 éq/hab.,
- **les stations d'épuration de Porquerolles et Port-Cros**, capacité de traitement 5300 éq/hab.,
- **la station d'épuration des Pomets à Toulon**, capacité de traitement 200 éq/hab.

Quatre périmètres incluant les trois principales stations d'épuration du territoire (AmphorA, AmphitriA, Almanarre, réseau d'assainissement La Seyne) sont certifiés ISO 14001. Chaque station dispose ainsi d'un programme de management environnemental spécifique reprenant tous les volets du développement durable.

Depuis 2015, une station de dépotage permet d'accueillir les graisses et matières de vidange du territoire à La Seyne-sur-Mer. En 2016, des travaux ont été réalisés pour l'accueil des graisses et l'amélioration de l'accueil des matières de vidange à la station d'épuration de la Garde. Ainsi, le système actuel de traitement des graisses et des matières de vidange rend entièrement autonome le territoire de l'agglomération en matière de traitement de ces substances.

Depuis le 1^{er} avril 2016, toutes les boues de la station d'épuration de La Garde, de Sanary-Bandol et une partie des boues de l'Almanarre sont incinérées à AmphitriA.

L'assainissement non collectif

TPM exerce également le service public d'assainissement non collectif et effectue :

- les contrôles de vérification du bon fonctionnement et d'entretien du parc d'assainissement non collectif,
- les contrôles de conception-exécution des installations nouvelles ou réhabilitées,
- les contrôles de conformité.

3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- La politique d'aide au logement.
- L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- L'accueil des gens du voyage.
- La politique d'aide à l'insertion professionnelle.
- La prévention de la délinquance.
- La cohésion des quartiers de l'agglomération.
- L'enseignement supérieur et la recherche.

LA POLITIQUE D'AIDE AU LOGEMENT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit notamment les objectifs de production et de diversification de l'offre d'habitat pour répondre aux besoins des ménages. Le PLH 2010-2016 met en œuvre des actions qui répondent aux enjeux de cohésion sociale et de solidarité entre les générations.

Accompagner l'accès au logement des jeunes en formation, en premier emploi et en emploi saisonnier

Les logements de la résidence Le Florès à La Garde, sont aujourd'hui exclusivement réservés pour loger les étudiants, les jeunes en apprentissage ou contrat de professionnalisation et les jeunes de moins de 30 ans. Concernant le projet de Résidence du CIL Méditerranée sur le Technopôle d'Ollioules, ce collecteur souhaiterait développer le concept de résidence temporaire à destination des jeunes et des salariés en mobilité professionnelle dans l'agglomération toulonnaise.



Développer une offre de logements intergénérationnels

Cette opération vise à répondre à la problématique d'accès au logement autonome des étudiants et à lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Adapter le logement privé et public au handicap

À travers la signature de conventions opérationnelles, 13 bailleurs sociaux se sont engagés à produire des logements labellisés « Logement Service Plus » offrant ainsi aux personnes vieillissantes et/ou handicapées un logement au sein duquel les déplacements et les besoins quotidiens seront facilités. 246 logements ont été identifiés dans les prochaines opérations à venir. En 2015, 16 logements ont été livrés à Hyères. 67 logements similaires seront livrés post 2016.



La Conférence Intercommunale du Logement

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) impose aux établissements publics de coopération intercommunale, ayant des quartiers prioritaires, la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Le CIL a pour objet :

- d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées à l'habitat,
- d'améliorer la mixité au sein du parc social,
- d'accompagner la mobilité des locataires et des salariés sur le territoire de l'agglomération,
- de délibérer sur les objectifs d'attribution ou de mutation du patrimoine locatif social,
- de délibérer sur les modalités de gestion partenariale de demandes de logements sociaux.

Guide du logement

Le premier guide du logement, qui rassemble les aides et dispositifs existants en matière d'habitat, a été édité en 2014, puis réactualisé en 2015 et 2016.

L'ACCESSIBILITÉ DES SITES AUX PERSONNES HANDICAPÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE

La mission « accessibilité » a pour objet de garantir la continuité de la chaîne de déplacements pour tous les types de handicap : visuel, moteur, auditif, ou mental.

La chaîne de déplacements qui comprend : le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leurs intermodalités, est organisée afin de permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Dans cette perspective des actions sont menées en concertation avec les communes de l'agglomération, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est l'instance de coordination de cette démarche. En 2016, les quais de bus ont été adaptés afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis mars 2014, conformément au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, des aires d'accueil ont été créées : l'aire de la Millone à Six-Fours-les-Plages, l'aire de la Chaberte à La Garde et une aire de grand passage à La Crau. De plus, un diagnostic social portant sur les gens du voyage sédentarisés à l'Almanarre (commune d'Hyères) a été réalisé. Enfin, 37 logements sociaux pour les gens du voyage sédentarisés sont en cours de réalisation à la Ripelle (commune de Toulon). Les 11 premiers logements ont été livrés en juin 2016.

LA POLITIQUE D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En matière d'insertion professionnelle les actions suivantes sont menées :

L'utilisation de la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle

En 2015, 198 personnes ont été embauchées (travail sur des marchés d'insertion art .30 et marchés de travaux art.14) soit un total de 49 549 heures travaillées.

L'aide au permis voiture TPM pour les demandeurs d'emploi en lien avec plus de 80 auto-écoles

En 2015, 196 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'aide au permis. Plus de 430 kits mobilité ont été remis aux bénéficiaires ayant obtenu leur permis de conduire. 5600 guides recensant les aides au financement du permis de conduire ont été diffusés.

Le partenariat avec la « Maison de l'Emploi de Toulon Provence Méditerranée »

Ce partenariat a pour objet de mettre en œuvre les actions en faveur du développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie. Les actions inscrites sont celles :

- du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : accompagnement vers et dans l'emploi, mise en œuvre d'actions spécifiques,
- et celles de la Maison de l'Emploi dont les actions de gestion de l'emploi et des compétences, les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et privés, la création et la reprise d'entreprises, la veille économique sur le Technopôle de la Mer.

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

TPM soutient plusieurs associations qui œuvrent dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance :

- des associations de médiation sociale et de tranquillité publique,
- des associations de médiation et de prévention des violences faites aux femmes,
- des associations de sécurité routière et de prévention des conduites addictives.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'action de TPM en matière d'enseignement supérieur porte sur les volets suivants :

- des aides aux établissements locaux tels que les universités ou les écoles d'ingénieurs,
- le soutien à la vie étudiante par des aides financières et sa présence lors d'événements organisés par les associations et les fédérations d'étudiants,
- la définition de lignes d'actions cohérentes à l'appui d'une large concertation avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LA COHÉSION DES QUARTIERS DE L'AGGLOMÉRATION

En 2015, dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, 13 quartiers des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et de La Garde ont été identifiés afin de concentrer les efforts d'amélioration des conditions de vie des habitants et favoriser la pleine intégration de ces quartiers dans l'agglomération. Les actions portent sur : l'emploi et le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'éducation, la prévention de la délinquance, la sécurité ou encore la rénovation urbaine. Aux quartiers identifiés dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, s'ajoutent 10 quartiers en veille dans lesquels des actions d'amélioration du cadre de vie sont également menées.



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des actions et politiques suivantes :

- L'accès à la culture.
- L'accès au sport.
- Le tourisme.
- Le sentier du littoral.
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Le développement des entreprises et la création d'emplois.
- Le réseau Très Haut Débit.

L'ACCÈS À LA CULTURE

La communauté d'agglomération a pour objectif de démocratiser l'accès à la culture et favorise ainsi l'accès aux sites culturels par le biais d'une politique tarifaire avantageuse, par la mise à disposition de navettes gratuites, ou encore en facilitant l'accès aux personnes handicapées.

Le PôleJeunePublic et le label de Scène conventionnée

Le PôleJeunePublic vise l'accès des jeunes et de leurs familles aux spectacles de l'agglomération. En 2015, le PôleJeunePublic a accueilli 29 000 spectateurs. En 2016, le PôleJeunePublic a élargi ses missions et a intégré les « arts du cirque ». Il a de plus, été labellisé « Scène conventionnée pour l'enfance, la jeunesse et les arts du cirque ».

Les Conservatoires Nationaux à Rayonnement Régional (CNRR) de l'agglomération

Chaque année, 4500 élèves sont accueillis au sein des onze conservatoires de musique du territoire de l'agglomération. Le site du Conservatoire de Toulon accueille des publics handicapés grâce à son partenariat, depuis 2013, avec le lycée Marie-France de Toulon. Le CNRR de Toulon propose également des tarifs uniques et avantageux afin de favoriser l'accès à l'apprentissage artistique.

Le Théâtre Liberté

Le Théâtre Liberté développe un accueil des publics en situation de handicap : audiodescription, adaptation en langue des signes, visites tactiles du théâtre, rencontres avec les artistes et avec une interprète en langue des signes. En 2015, près de 500 spectateurs en situation de handicap ont été accueillis. L'établissement est l'une des premières structures à avoir obtenu le label « Tourisme et handicap ». Depuis le printemps 2015, le Théâtre Liberté propose aux personnes bénéficiant d'un minima social et aux étudiants boursiers le dispositif « billet suspendu », qui consiste à la vente de billets au tarif de 20€.

Enfin, le Théâtre indique sur son site internet une icône « covoiturage » sous chaque spectacle, permettant de disposer d'un véhicule pour se rendre au théâtre.

Le site de Châteauvallon

Le site de Châteauvallon conduit des actions régulières en faveur des « publics empêchés », des centres sociaux, des écoles primaires, des collèges et des lycées de l'agglomération. Une politique tarifaire adaptée est proposée pour l'ensemble de la programmation, des rencontres et des ateliers. Au cours de l'année 2015, plus de 10 000 personnes ont participé aux actions de sensibilisation. Châteauvallon et le Théâtre Liberté sont labellisés Scène Nationale depuis fin 2015.

La villa Noailles et la villa Tamaris Centre d'Art

La villa Noailles et la villa Tamaris Centre d'Art développent la gratuité de toutes leurs actions : les expositions sont en accès libre, ainsi que des visites guidées du bâtiment, des expositions et des ateliers enfants.

Le dispositif « La culture vous transporte »

Ce dispositif consiste à mettre à disposition de groupes constitués d'au moins quinze personnes des navettes gratuites (bus et bateaux) pour se rendre dans les établissements culturels de TPM. En 2015, 982 navettes ont été mobilisées, soit 50 0331 personnes transportées.

La signature du pacte culturel

La communauté d'agglomération est le 5^{ème} territoire français à signer le pacte culturel pour le soutien de l'accès à la culture en faveur de la cohésion sociale.

Soutien auprès des structures associatives

TPM accompagne les structures associatives à l'animation culturelle du territoire et plus particulièrement pour l'organisation de festivals, spectacles et ateliers de sensibilisation des pratiques artistiques.

Oùquiquand

Magazine bimensuel d'informations culturelles des équipements de la communauté d'agglomération, distribué gratuitement en version papier. Désormais, il est envoyé en version numérique aux personnes qui en font la demande.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



L'ACCÈS AU SPORT

La communauté d'agglomération promeut le sport à tous les âges et dans tous les milieux, en considérant l'activité sportive comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'intégration sociale.

TPM participe à l'entretien et à la gestion des équipements sportifs suivants :

- le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon,
- le vélodrome à Hyères,
- la base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau,
- le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau,

TPM organise des événements sportifs dans les disciplines suivantes : le rugby, le basket, le handball et la voile.



Le rugby

• **Action « Missions locales de TPM » :** au cours de l'année 2015, 25 jeunes en recherche d'emploi de l'agglomération toulonnaise ont participé à une journée de stage au stade Ange Siccardi à Toulon. Au programme : des activités rugby, un repas diététique, un débat sur l'hygiène de vie, des mises en situation d'entretien d'embauche et une mise en parallèle avec la vie d'un sportif de haut niveau.

• **Action « Initiation rugby » :** ces stages à destination des enfants de 8-12 ans, encadrés par les formateurs du club (RCT SASP) ont pour objectif de les familiariser avec la pratique du rugby et plus particulièrement avec les règles de vie propres à ce sport. En 2015-2016, 120 enfants y ont participé.

Le basket

Le Hyères-Toulon Var Basket propose aux enfants âgés de 8 à 12 ans, des centres de loisirs de l'agglomération, de découvrir le basket à travers des ateliers encadrés par les joueurs et les entraîneurs de l'équipe première. Durant la saison 2015-2016, 180 enfants ont participé aux ateliers et à un mini tournoi au sein du Palais des Sports de Toulon.

Le handball

En 2015-2016, les joueuses du Toulon Saint-Cyr Var Handball étaient présentes auprès des enfants lors d'un tournoi au complexe sportif de l'Estagnol. 130 enfants de l'agglomération ont assisté aux entraînements délocalisés. En fin de saison, le complexe sportif Léo Lagrange a accueilli lors d'un tournoi sur herbe, 150 enfants de 8 à 12 ans des accueils de loisirs de l'agglomération.

La voile

TPM dans le cadre de l'America's Cup, qui s'est déroulée dans la rade des Vignettes à Toulon au Mourillon, du 9 au 11 septembre 2016, a soutenu financièrement l'association « ACT Organisation », association créée par Louis Vuitton America's Cup World Série à Toulon.

D'autres activités sportives sont soutenues par la communauté d'agglomération notamment par l'attribution de subventions.

TPM apporte également son soutien en matière de formation sportive et aux athlètes des sports individuels de haut niveau de catégories élite et espoir.



LE TOURISME

La communauté d'agglomération s'investit en matière d'attractivité touristique. De nombreuses actions sont mises en œuvre et plus particulièrement :

- la mise à disposition des mairies et offices de tourisme de guides touristiques pratiques en matière de culture, transport, environnement, grands projets et ouverture maritime, (plan « Escale à Toulon Provence Méditerranée », guide « Sentier du littoral », guide « Balade dans les parcs et jardins », ou encore le guide « Les Salins d'Hyères »)
- la réalisation d'expositions temporaires en lien avec les activités maritimes,
- l'organisation d'un dispositif d'accueil des croisiéristes,
- la promotion de la destination TPM lors de salons à destination du grand public,
- la participation à des réseaux professionnels de tourisme d'affaires,
- l'apport de contributions pour les manifestations nautiques (notamment la Sailing World Cup à Hyères),
- la participation depuis 2014 au Tour de France à la Voile,
- la participation au programme d'entretien des mouillages écologiques.

LE SENTIER DU LITTORAL

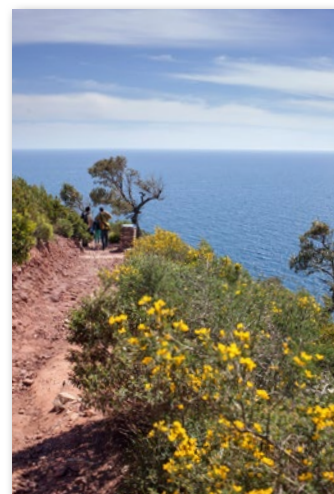
Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km. Le sentier permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral et au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (architecture militaire). Des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation sont régulièrement réalisés et une signalétique adaptée a été mise en place. Le guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près d'une vingtaine de randonnées de découverte et sportives.

Au-delà de la mise en accessibilité du sentier, TPM veille à l'intégration paysagère des aménagements au regard des sites traversés (à l'appui d'un cahier d'aménagement paysager) et à la protection des milieux par les mesures suivantes : choix des matériaux, propreté des chantiers, nettoyage du littoral, lutte contre les espèces invasives, opérations de revégétalisation, mise en défens d'espèces protégées.

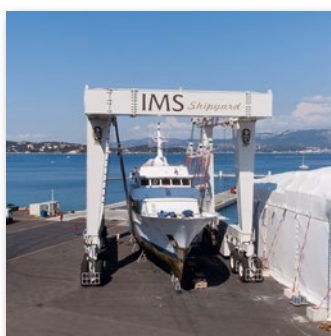


LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Depuis 2014 un nouveau service « sans contact » est déployé à l'échelle de la communauté d'agglomération. Ce site mobile d'information nommé « easy-TPM », est accessible grâce à des puces sans contact dans les arrêts de bus et sur les lieux remarquables de l'agglomération (lieux touristiques, culturels et patrimoniaux). Le site mobile fournit à l'utilisateur : une description du lieu (textes explicatifs, photos, audios, vidéos) et le détail des activités localisées sur le site ou à proximité.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Dans le cadre de la compétence développement économique, TPM aménage de nouvelles Zones d'Activités Économiques (ZAE) afin de favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois.

La ZAE de La Grande Chaberte à La Garde

En 2015, la nouvelle usine de la société TRANSFIX/Groupe CAHORS a ouvert ses portes. Cela permet à 300 salariés qualifiés de continuer à travailler sur le territoire. À proximité, un autre espace d'un hectare permettra prochainement l'implantation d'un ensemble immobilier regroupant plusieurs activités industrielles, de bureaux et de services sur le site.

Le Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier-sur-Mer accueille aujourd'hui dans la partie sud (5 ha) une douzaine d'entreprises sous-traitantes dans le domaine de la réparation et de la maintenance de la filière de grande plaisance. Dans la partie nord, la société industrielle « YSEC » a terminé la totalité des travaux d'aménagement sur ses emprises terrestres et maritimes et poursuit son exploitation en présence d'une cinquantaine de salariés qualifiés. À ce jour, plus d'une centaine d'emplois directs dans le secteur de la réparation navale a été maintenue par les entreprises installées sur le site. Au-delà des emplois directs, près de 200 salariés supplémentaires (sous-traitants extérieurs) sont présents sur le site durant les périodes de fortes activités.

À l'ouest du territoire de l'agglomération, une extension de zone d'activités de 5 ha est prévue dans la continuité du parc d'activités de La Millonne à Six-Fours-les-Plages. L'étude de cette nouvelle ZAE « Prébois » est actuellement en cours. Elle permettra aux entreprises industrielles, artisanales et de services aux professionnels, de s'implanter dans l'une des 65 ZAE de TPM connectées au réseau très haut débit.

LE RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, la communauté d'agglomération met en place et commercialise le réseau de télécommunication TPM Très Haut Débit (THD) afin de répondre aux besoins des acteurs publics et privés du territoire. La mise en place du réseau THD entraîne une amélioration du débit internet (actuellement plafonné à 8Mb/s) jusqu'à 100Mb/s et plus. Les usages liés à internet sont aujourd'hui devenus courants : emplois de messageries, de forums, de réseaux sociaux, de la téléphonie, de la visiophonie sur internet, du e-commerce, des opérations bancaires ou encore des téléchargements. Ainsi, le réseau permet aux acteurs publics et privés du territoire de développer des services innovants basés sur une connexion à très haut débit. Le réseau dessert plus de 200 sites publics (sites universitaires, hôpitaux publics, bâtiments et équipements publics) et plus de 65 Zones d'Activités Économiques du territoire de l'agglomération.

5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- La gestion des déchets produits par l'agglomération.
- Le développement de bâtiments et d'entreprises d'avenir.
- Le développement de pratiques agricoles et aquacoles responsables.

LA GESTION DES DÉCHETS PRODUITS PAR L'AGGLOMÉRATION

Le Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITOMAT)

Le SITOMAT met en œuvre au sein de TPM : le transport et le traitement des déchets, la valorisation énergétique, la gestion des centres de transfert de déchets, le tri et la collecte sélective des emballages ménagers.

Le SITOMAT s'inscrit dans une démarche de production et de consommation responsables en donnant la priorité au tri, à la valorisation matière (compostage, recyclage) et à la valorisation énergétique (unité de valorisation énergétique).



Les tendances suivantes se confirment :

- la baisse de la production par les administrés de déchets ménagers et la hausse des tonnages de déchets triés,
- l'augmentation du taux de valorisation des déchets.

Ainsi, les démarches du SITTOMAT guident les habitants vers des habitudes de production et de consommation responsables.

De plus, l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères produit de la vapeur d'eau et de l'électricité :

- La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique (en moyenne 23 000 MWh) pour alimenter le réseau de chaleur de 2000 logements du quartier de la Beaucaire à Toulon et le réseau de chaleur de La Seyne-sur-Mer alimentant 2500 logements sociaux, un hôpital, un collège et des bâtiments communaux.
- L'électricité est utilisée en partie pour le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique et pour le bâtiment administratif associé, l'électricité restante est réinjectée dans le réseau ERDF. Cela représente en moyenne 100 000 MWh soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT devient ainsi l'un des principaux producteurs autonomes d'électricité du Var.

LE DÉVELOPPEMENT DE BÂTIMENTS ET D'ENTREPRISES D'AVENIR

TPM s'investit dans la construction de bâtiments exemplaires en matière de consommations énergétiques et d'aménagement.

Chalucet : quartier de la créativité et de la connaissance

Le site de l'ancien hôpital Chalucet accueillera prochainement : l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), l'école supérieure internationale de commerce Kedge Business School, une pépinière d'entreprises du numérique, une médiathèque municipale et départementale, et des services et bureaux administratifs pour le conseil départemental du Var. Ce projet d'envergure intègre comme priorité la prise en compte de l'environnement paysager. Il prendra place autour du jardin Alexandre 1^{er}. Le jardin Alexandre 1^{er} sera prolongé par des terrasses arborées et ombragées. Une démarche certifiée Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) avec pour objectif d'obtenir le niveau Argent a été mise en place par Toulon et TPM, afin d'assurer les bonnes performances énergétiques des projets et leur pérennité.

La création de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens, en 2008, fait suite au travail engagé entre 2005 et 2007 par le Comité régional de concertation sur la qualité environnementale des bâtiments de PACA (CoDébaquE), qui a abouti à la signature d'une « Charte pour la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en régions méditerranéennes ».

Le campus porte d'Italie à Toulon ouvert depuis la rentrée 2014 : ce bâtiment universitaire ouvert répond aux exigences du label de Très Haute Performance Énergétique (THPE).

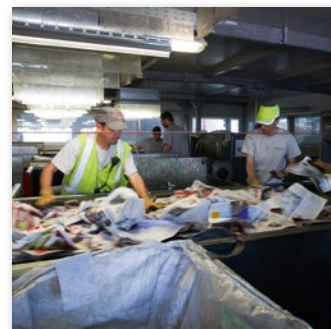
Le complexe sportif de l'Estagnol, inauguré en février 2015, intègre dans sa conception des mesures de développement durable :

- L'eau chaude sanitaire est produite grâce à des capteurs solaires présents sur les toits,
- Les toitures sont végétalisées afin de favoriser l'inertie thermique,
- Le local à vélos et les aménagements piétons favorisent la desserte par des moyens de transport doux.

Le Technopôle de la Mer à Ollioules

TPM poursuit son engagement dans le cadre de l'aménagement du Technopôle. L'offre d'espaces et de services du futur Technopôle de la Mer sera consacrée à l'accueil et au développement des entreprises innovantes, des laboratoires, des centres de formation, impliqués dans les cinq domaines stratégiques suivants : la sécurité et la sûreté maritime, les ressources biologiques marines, les ressources énergétiques marines, l'environnement et l'aménagement du littoral, le naval et le nautisme. Le groupe DCNS s'est installé en début d'année 2016 au sein du Technopôle de la Mer. Le bâtiment de 30 000 m² particulièrement performant en termes d'environnement, accueillera dans un premier temps plus de 1000 ingénieurs experts dans les systèmes de traitement d'informations de tout type de navire.

Concomitamment à l'installation de DCNS, une première phase d'aménagement de 50 000 m² a été lancée. Elle prévoit les premiers équipements (restaurant inter-entreprises, hôtels ou résidence-services, crèches). Cela est réalisé dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) et conformément à la norme RT 2012.



Le projet du quartier Chalucet



Le campus Porte d'Italie



Le complexe sportif de l'Estagnol



Le Technopôle de la Mer



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



Le site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer, qui propose l'accès à la mer du Technopôle, constituera à moyen terme un pôle scientifique de premier ordre avec la présence de l'Ifremer. Cela sera prochainement renforcé par l'implantation d'une plateforme sous-marine pluridisciplinaire scientifique du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).

Les pôles de compétitivité

Un soutien est apporté à la gouvernance des Pôles de compétitivité, et plus particulièrement auprès des structures suivantes : Pôle Mer Méditerranée, Pégase (aéronautique), Eurobiomed (santé), Capenergies (énergie) et Optitec (optique-photonique).

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRICOLES ET AQUICOLES RESPONSABLES

Dans le cadre de la compétence de développement économique TPM s'est engagée dans les domaines suivants :

- la valorisation des produits locaux issus de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture,
- le respect de la biodiversité et des paysages.



Une zone de production horticole à l'Est de l'agglomération

Cette zone de production de 13 hectares va approvisionner exclusivement le marché aux fleurs SICA MAF de (le plus grand marché aux fleurs de France) en fleurs coupées méditerranéennes.

Au niveau de cette zone de production TPM a contribué à la conduite d'une étude menée par le syndicat horticole, afin d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des serres. Par ailleurs, un projet de mise à disposition de serres photovoltaïques aux producteurs candidats est à l'étude.

Cette zone de production faisant partie d'une ZNIEFF*, un inventaire floristique et faunistique a été réalisé avant tout aménagement. Des espèces remarquables ont été identifiées (amphibiens, chiroptères et papillons), cependant elles ne seront pas impactées grâce à la mise en œuvre de mesures d'évitement en phase de chantier. TPM envisage les premières installations en 2017.

La promotion des produits maraîchers du terroir pour répondre aux demandes locales et notamment à la restauration scolaire

L'enjeu des « circuits courts » est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente directe, un marché. TPM poursuit en 2016 son action au côté de la Chambre d'Agriculture du Var pour la promotion des produits maraîchers locaux en circuits-courts. TPM a également accompagné deux communes pour développer sur leurs territoires une zone de production maraîchère susceptible d'alimenter les cantines scolaires :

- La Seyne-sur-Mer sur le domaine de Fabrégas, dont 3,5 hectares ont été remis en culture en agriculture biologique depuis 2014,
- la commune de La Garde, au niveau de la zone du Plan, qui comporte depuis 2016 un périmètre de « Zone d'Agriculture Protégée » permettant le développement d'un projet agricole sur le long terme.

*ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. La qualification en ZNIEFF est relative à des secteurs qui présentent : soit des espèces à fort intérêt biologique ou écologique (ZNIEFF de type 1), soit des potentialités biologiques importantes (ZNIEFF de type 2).

La préservation du foncier agricole

Le foncier agricole est soumis à une forte pression urbaine. TPM intervient au côté de la SAFER** et de la Chambre d'Agriculture du Var afin de préserver et de mettre en valeur le foncier agricole, manifestement sous exploité, garant de la typicité des paysages et de la biodiversité du territoire.

La promotion d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement

TPM favorise l'implantation d'agriculteurs aux pratiques raisonnées sur le territoire, par l'acquisition et la mise à disposition de parcelles agricoles en friches. Ainsi, la parcelle d'Ollioules a été rachetée par son exploitant en 2014 pour la production de maraîchage biologique en circuit court, et ses productions ont alimenté en 2015 et 2016 les restaurants locaux (Six-Fours-les-Plages, Ollioules). La parcelle crauroise, vendue en 2014 à un agriculteur, produit depuis 2015 des cultures de plantes bien-être en agriculture biologique (Spiruline). La parcelle de Six-Fours-les-Plages continue d'être louée, à un maraîcher aux pratiques raisonnées en AMAP***.

Le soutien aux institutions et aux associations pour une évolution des pratiques

En 2016, TPM a soutenu le SCRADH (Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole) pour son action de protection biologique intégrée pour la culture des fleurs coupées.

TPM soutient également l'association AGRIBIOVAR, afin d'encourager les agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique, en particulier autour des zones de captage prioritaires.

D'autre part, au côté de la Chambre d'Agriculture du Var, TPM accompagne les producteurs maraîchers dans l'usage de pratiques culturales moins utilisatrices de produits phytosanitaires.

Enfin, TPM soutient l'APAM (Association pour le maintien de la petite Pêche côtière et des Activités Maritimes durables) pour le recyclage des filets abandonnés, et un projet en préfiguration d'aliments durables pour la pisciculture.



6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'échelle du territoire, les actions de développement durable reposent sur les instances décisionnelles et la mise en œuvre opérationnelle présentées en première partie. Cela est complété par une assemblée consultative « le Conseil de Développement » et par des démarches de concertation avec les acteurs du territoire.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement, dont les missions ont été renforcées depuis la loi du 7 août 2015, est une assemblée consultative qui délibère notamment sur la conception et l'évaluation des politiques de développement durable du territoire de l'agglomération.

Le Conseil de Développement est composé des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.



****SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. Les principales missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural sont de dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers et favoriser l'installation des jeunes, de protéger les ressources naturelles, et d'accompagner le développement de l'économie locale.

*****AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Il s'agit de créer un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale afin de partager régulièrement les récoltes. Le consommateur paie à l'avance la totalité de la consommation sur une période définie. L'AMAP repose donc sur un principe de confiance et de responsabilité du consommateur.

B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



Le Conseil de Développement contribue à :

- Nourrir le débat à l'échelle du territoire.
- Renforcer le dialogue entre les acteurs.
- Renforcer la proximité entre les élus et les citoyens.
- Ajuster les politiques au plus près des attentes et des besoins des acteurs.

Suite à l'intégration des dispositions de la loi du 7 août 2015 les missions du Conseil de Développement ont été précisées depuis janvier 2016.

LES CONCERTATIONS ET LES ENQUÊTES PUBLIQUES

Certains projets d'envergure nécessitent la mise en œuvre d'une concertation et/ou d'enquêtes publiques.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de documents qui concernent plusieurs acteurs du territoire, la concertation du public est systématiquement organisée. Celle-ci peut être animée par le biais de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers de concertation, ou d'affichages.

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la concertation a été organisée notamment avec les structures suivantes : l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les services de l'État et les communes de l'agglomération.

Une fois la concertation terminée, les enquêtes publiques sont organisées conformément à la réglementation. Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulement du projet.

Le rapport développement durable 2016 présente une vision globale des politiques et actions menées par Toulon Provence Méditerranée en matière de développement durable.

La communauté d'agglomération renforce progressivement ses politiques et actions de développement durable alliant les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Elle poursuit ses efforts en s'inscrivant dans une démarche intégrée de planification, mise en œuvre et évaluation des projets dans le cadre de ses compétences.



Impression : Groupe IMPREMIUM - 150 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard et Olivier Pastor

NOTES

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

www.tpm-agglo.fr

 AggloTPM  @AggloTPM

Hôtel de la Communauté d'Agglomération
107, boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

CARQUEIRANNE

LA CRAU

LA GARDE

HYÈRES

OLLIOULES

LE PRADET

LE REVEST-LES-EAUX

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LA SEYNE-SUR-MER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

TOULON

LA VALETTE-DU-VAR